

# DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

RESTAURATION SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE

ANNÉE 2019-2020

SEPTEMBRE	26 AOÛT 2019
OCTOBRE	12 SEPTEMBRE
NOVEMBRE	10 OCTOBRE
DÉCEMBRE	14 NOVEMBRE
JANVIER	12 DÉCEMBRE
FÉVRIER	16 JANVIER
MARS	13 FÉVRIER
AVRIL	12 MARS
MAI	9 AVRIL
JUIN-JUILLET	14 MAI

Les feuilles d'inscription devront être datées et signées, accompagnées du règlement pour pouvoir être prise en compte.

Le dépôt pourra se faire par mail, dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie ou au bureau du Périscolaire.